

Arrêté municipal no. 48

Un arrêté municipal pour désigner et établir une zone d'amélioration des affaires à l'intérieur de la Ville de Shippagan.

ATTENDU QUE la loi sur les zones d'amélioration des affaires, laquelle a été proclamée et devint valable le 15 juillet 1981, permet qu'une municipalité désigne par arrêté municipal une zone d'amélioration des affaires; et

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Shippagan, croit qu'il soit dans l'intérêt publique qu'une telle zone soit établie; et

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables pour proclamer un arrêté municipal ont été suivies;

PAR CONSEQUENT QU'IL SOIT PROCLAME par le Conseil de la Ville de Shippagan comme suit:

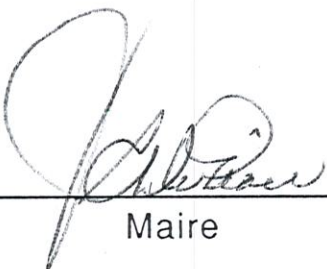
1. La zone ci-après décrite à l'intérieur de la Ville de Shippagan est par les présentes désignée comme une zone d'amélioration des affaires.

Voir annexe "A".

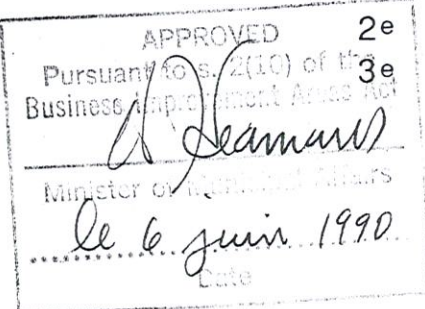
Proclamé ce 5 jour de février 1990.



Greffier



Maire

	1 ^{re} lecture	Le 16 janvier 1990
	2 ^e lecture	Le 16 janvier 1990
	3 ^e lecture	Le 5 février 1990

Annexe "A"

" Du côté ouest de la ville à partir de et incluant Gino Gas Bar sur la 1^{ère} Rue, puis empruntant et incluant l'ancien chemin de fer jusqu'aux et incluant les lots appartenant à la municipalité longeant la 7^e et la 10^e Rue jusqu'à la rue Hôtel de Ville. Ensuite, longeant et incluant le chemin de fer jusqu'au centre d'achat "Le Carrefour", pour y inclure celui-ci. A partir du centre d'achat, y inclure les lots longeant le côté sud du Boulevard J.D. Gauthier jusqu'à la 17^e Rue pour ensuite y inclure les lots situés du côté est de la 16^e Rue jusqu'au pont. Ensuite, les lots situés du côté ouest de la 16^e Rue à partir de la Goélette et incluant celle-ci jusqu'au Boulevard. De là, incluant les lots situés du côté nord du Boulevard jusqu'à la 12^e Rue. Sur la 12^e Rue, en allant vers le nord jusqu'au barbier Mazerolle pour ensuite longer cette rue jusqu'au Havre. Y inclure tous les lots situés entre la 12^e et la 9^e Rue incluant la Caisse Populaire et le lot vacant situé au nord de celle-ci. Ensuite, à partir de la Caisse Populaire en allant vers l'ouest, y inclure tous les lots longeant le Boulevard jusqu'à la 1^{ère} Rue en incluant le commerce "Caterpillar" et allant vers le sud de la 1^{ère} Rue jusqu'au et incluant le commerce "PMC" pour ensuite revenir au point de départ.